



**SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
DE PORTNEUF (CSQ)**

# LE SEP...TIQUE

149, DE L'ÉGLISE, DONNACONA, G3M 1Y3  
TÉL. : 418-285-0955 FAX : 418-285-5129

[www.seportneuf.ca](http://www.seportneuf.ca)

Volume 35 Numéro 03

Mai 2017

## **MOT DE LA PRÉSIDENTE**

Le processus d'élection qui a pris fin avec l'assemblée générale du 16 mai dernier a confirmé que les personnes en poste au comité exécutif du SEP poursuivront leur travail l'an prochain. Mesdames Marlène Lortie et Tina Girard ont été réélues respectivement au poste de vice-présidente au primaire et au poste de secrétaire de l'exécutif pour les 2 prochaines années.

Une proposition de former un comité des jeunes au SEP a aussi été adoptée lors de cette assemblée. C'est donc dire que les jeunes (moins de 35 ans) seront interpellés tôt l'automne prochain. Déjà, monsieur Didier Teasdale et madame Mariève Morasse-Delisle ont commencé à s'impliquer à ce niveau en participant aux Réseaux des jeunes de la CSQ. D'ailleurs, un premier 4 à 6 a eu lieu le 27 avril et une session d'information sur l'assurance emploi, avec monsieur Mario Labbé, conseiller à la sécurité sociale à la CSQ, aura lieu le 6 juin prochain. Cette formation permettra aux jeunes et moins jeunes qui ont droit à l'assurance emploi d'être mieux informés sur les différentes possibilités.

Vos délégués participeront aussi à une formation offerte par des personnes ressource de la FSE le 30 mai prochain sur le rôle des comités EHDA et les différentes sommes disponibles. Les directions d'école y assisteront aussi. L'objectif de cette rencontre est de s'assurer que tous comprennent bien le rôle des différents comités et de maximiser l'efficacité de l'utilisation des sommes disponibles dans les écoles.

Malgré le beau temps qui tarde à se pointer le nez, ça commence à sentir la fin de l'année! La révision, les dernières évaluations, la correction... Depuis septembre, vous avez passé du temps à préparer du matériel, des cours, des activités... Vous avez fait preuve d'imagination pour aider les élèves à maximiser leur potentiel, malgré les moyens qui ne sont pas toujours disponibles. Vous pouvez être fiers de tout ce que vous avez accompli cette année. Vous devez être fiers d'être enseignantes et enseignants!

D'ailleurs, nous vous attendons pour un 4 à 7 le 1er juin prochain dans le cadre de Prof, ma fierté! Une occasion de célébrer ensemble notre fierté d'exercer notre profession. De plus, les profits de cette activité seront remis au projet Collation Santé Portneuf, projet auquel plusieurs ont déjà contribué lors du piquetage bénéfique en novembre 2015.

On se voit le 1er juin!

Pour le comité exécutif du SEP,

*Isabelle Paulin, présidente*

**PROF  
ma  
FIERTÉ!**



Le 1er juin,  
venez rencontrer  
**PIERRE HÉBERT**  
porte-parole de  
la campagne  
**Prof, ma fierté!**

On vous attend au  
**Parc des Berges,**  
à Donnacona  
entre 16h et 19h.

**VENEZ NOUS VOIR!**

SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
DE PORTNEUF (CSQ)

Fédération  
des syndicats  
de l'enseignement (CSQ)



La fierté, ça se partage  
 PROF, MA FIERTÉ!

Credit photo : Martin Girard

## RREGOP – Mise à jour de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2016

La dernière évaluation actuarielle complète de la caisse des personnes participantes du RREGOP, rendue publique en novembre 2016, donnait le portrait de sa situation au 31 décembre 2014. Retraite Québec vient tout juste de publier les résultats de la mise à jour de cette évaluation actuarielle au 31 décembre 2016 (voir [www.carra.gouv.qc.ca/fra/publications/evaluation\\_actuarielle.htm](http://www.carra.gouv.qc.ca/fra/publications/evaluation_actuarielle.htm)).

En voici les faits saillants :

	2014	2016	Variation 2011-2014
1- Valeur marchande	55,04 G\$	63,06 G\$	+ 15 %
2- Valeur actuarielle <sup>u</sup>	52,25 G\$	59,73 G\$	+ 14 %
3- Passif	53,12 G\$	57,58 G\$	+ 8 %
4- Surplus (déficit) (2 – 3)	(0,87 G\$)	2,15 G\$	Amélioration de 3,02 G\$
5- Taux de capitalisation (2 / 3)	98,4 %	103,7 %	+ 5,3

Le taux de capitalisation révélé par cette mise à jour signifie que la caisse contient 103,7 % des fonds nécessaires pour financer la totalité des engagements du RREGOP (le passif) sur un horizon de plus de 70 ans.

### Que faut-il retenir de ces résultats?

- 1- Le rendement de la caisse des personnes participantes du RREGOP de **7,6 %** obtenu en 2016, de même que l'excellent rendement moyen de **10,6 %** au cours des quatre dernières années, font clairement sentir leurs effets dans cette mise à jour;
- 2- Le régime est passé d'un déficit de 0,87 milliard de dollars à un **surplus de 2,15 milliards de dollars**;
- 3- Non seulement la situation du RREGOP était déjà relativement bonne avec un taux de capitalisation de 98,4 % au 31 décembre 2014, mais elle s'améliore avec un taux de **103,7 %** en 2016;
- 4- Bien qu'il soit convenu d'utiliser la valeur actuarielle de la caisse pour déterminer le surplus ou le déficit, il est tout de même intéressant de noter qu'en valeur marchande, au 31 décembre 2016, la caisse du RREGOP présente un **surplus de 5,48 milliards de dollars** et un taux de capitalisation de **109,5 %**.

Contrairement à ce que plusieurs prétendent avec leurs discours alarmistes et sans nuances sur les régimes de retraite en général, **la situation du RREGOP ne se détériore pas** en ce moment, **elle s'améliore!**

Source : Mario Labbé, conseiller à la sécurité sociale à la CSQ

### VOTRE LIEN PRIVILÉGIÉ, MAINTENANT AU BOUT DES DOIGTS

Joignez-vous à La Personnelle, téléchargez l'application La Personnelle et profitez de ces avantages exclusifs :



Programme **Ajuto** <sup>MD</sup>



Alerte

Obtenez une soumission.  
Téléchargez l'application.

► 1 888 476-8737

► [lapersonnelle.com/applimobile](http://lapersonnelle.com/applimobile)



Assurances auto, habitation et entreprise



Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle

La bonne combinaison.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, limitations et exclusions peuvent s'appliquer. Ajuto est souscrit auprès de La Personnelle. <sup>MD</sup> Ajuto est une marque déposée de Desjardins Assurances générales inc., utilisée avec permission par La Personnelle. Le rabais ne s'applique pas à certains avenants et garanties supplémentaires. Il est applicable selon les conditions d'utilisation en vigueur au moment de votre adhésion au programme Ajuto. Visitez notre site Web pour plus de détails : [lapersonnelle.com/applimobile](http://lapersonnelle.com/applimobile).

## Une victoire pour les suppléants occasionnels!

Un arbitre a récemment donné raison au Syndicat de l'enseignement de Champlain, qui réclamait pour les suppléants occasionnels le paiement des congés fériés comme prévu dans la Loi sur les normes du travail (LNT) et dans la Loi sur la fête nationale (LFN). Pourquoi les suppléants occasionnels seulement ?

À la formation générale des jeunes, le traitement prévu pour un enseignant détenant un contrat à temps plein comprend le paiement des jours fériés (clause 6-5.01), comme pour un enseignant détenant un contrat à temps partiel (clause 6-7.01) ou à la leçon (clause 6-7.02 C). À l'éducation des adultes et à la formation professionnelle, le même principe s'applique pour un enseignant à temps plein (clauses 11-8.05 et 13-8.05), pour un enseignant à temps partiel (clauses 11-8.07 et 13-8.07) ou à taux horaire (11-2.02 C) et 13-2.02 C).

### **En conséquence, les personnes visées par cette décision sont :**

- 1- Les suppléantes et suppléants occasionnels qui n'ont pas été payés selon l'échelle de traitement des enseignants à temps plein ou à temps partiel (suivant 20 jours ouvrables de remplacement ou le déclenchement d'un contrat);
- 2- Les enseignants et enseignantes à temps partiel qui effectuent également de la suppléance occasionnelle, et ce, pour la partie de la suppléance occasionnelle uniquement.

### **Indemnité**

Bien que la sentence ne traite pas de manière détaillée des montants qui pourraient être revendiqués pour les suppléants occasionnels, nous tenons à vous rappeler que la LNT prévoit, à son article 62, que l'indemnité doit se calculer de la manière suivante :

« Pour chaque jour férié et chômé, l'employeur doit verser au salarié une indemnité égale à 1/20 du salaire gagné au cours des quatre semaines complètes de paie précédant la semaine du congé, sans tenir compte des heures supplémentaires. [...] »

Toutefois, nous ne connaissons pas, à l'heure actuelle, la position de la commission scolaire Marie-Victorin (visée par la décision arbitrale) à l'égard de déposer ou non un pourvoi en contrôle judiciaire, ce qui doit être fait dans les 30 jours suivants la décision rendue . Sachez que votre syndicat a déposé des griefs sur ce sujet depuis avril 2015 pour préserver les droits des suppléants occasionnels et il continue de le faire. C'est donc dire que si cette décision arbitrale était maintenue une fois que la commission scolaire concernée aura épuisé tous ses recours juridiques, les suppléants de la Commission scolaire de Portneuf pourraient avoir droit à ces indemnités.

Nous resterons à l'affût de tout développement dans ce dossier, mais il faut savoir que les différents recours juridiques peuvent prendre un certain temps.

\*\*\*\*\*

## **Dates importantes à retenir**

### **30 mai**

Formation sur les comités EHDAA offertes aux délégués et un invité par école.

### **1er juin**

4 à 7 Prof ma fierté! au Parc des berges, à Donnacona.

### **2 juin (premier vendredi de juin)**

Date limite pour changer de champ sur la liste de priorité.

### **6 juin**

Session d'information sur l'assurance-emploi.

### **14 juin (avant la mise à jour du 15 juin)**

Date limite pour demander l'inscription d'une autre discipline sur la liste de priorité.